

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019



Service Finances

Ville de Cavalaire-sur-Mer : Rapport
d'Orientations Budgétaires 2019

Conseil Municipal du 7/03/2019

Rapport d'orientations budgétaires

Exercice 2019

L'année 2019 marque la dernière étape de notre mandat municipal, et dans un contexte de plus en plus assujéti aux contraintes imposées par l'Etat, il est nécessaire de pouvoir réaliser nos projets.

La commune dispose de finances saines et les indicateurs financiers permettent d'envisager les années futures avec une relative sérénité, et pour réaliser nos projets d'investissement notre politique volontariste sera mise en œuvre tout en diminuant la pression fiscale à nouveau cette année.

En quatre ans, sans souscrire d'emprunt, nous avons acquis une capacité d'endettement qui permet la réalisation d'un emprunt de 2 millions d'euros afin de financer les travaux de la Maison de Nature et de la Crèche, et d'envisager le montage financier du projet Cœur de Ville.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, l'effort des services a permis d'optimiser l'emploi de nos recettes, d'éviter le gaspillage pour offrir avec le maximum d'efficacité le meilleur cadre de vie à nos concitoyens.

Cette année, pour les 90 ans de notre commune, un effort particulier sera réalisé pour fêter cet anniversaire avec de nombreuses animations et manifestations nouvelles qui se dérouleront tout au long de l'année.

Ce budget ne permettra pas sans doute d'envisager tous les travaux qui restent à réaliser, mais reste le moyen d'assurer à notre ville cette qualité de vie.

Les travaux de voirie autour de la place St Estelle sur le port, vont permettre de moderniser et embellir ce cadre portuaire et de pérenniser l'attractivité de la ville.

Cavalaire a encore un bel avenir. A nous de l'assurer.

Michel LINDEBOOM

L'adjoint aux finances

Table des matières

Préambule

I - Analyses et perspectives économiques 2019

1. Eléments de contexte
2. L'impact sur la collectivité

II - Orientations budgétaires et stratégie financière

1. Les équilibres de fonctionnement
 - a. Les dépenses de fonctionnement
 - b. Les recettes de fonctionnement
2. La politique d'investissement
3. Analyse de la dette

III – Les budgets annexes



Préambule

Rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR), le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen et le vote du Budget Primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel, cependant, conformément à la loi, sa teneur doit faire l'objet d'une délibération.

Le règlement intérieur de notre assemblée, approuvé par délibération en date du 17 juillet 2014, précise en son article 17 que le Débat d'Orientations Budgétaires portera sur la politique budgétaire générale de la Commune et notamment sur les grandes orientations en matière de :

- Politique fiscale directe
- Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- Politique d'investissement
- Politique d'emprunt

Etape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, ce débat doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité et de présenter les orientations envisagées pour l'élaboration du Budget Primitif.

Au vu de cet objet, le Rapport d'Orientations Budgétaires, sur lequel se fonde le débat, vise à présenter à l'Assemblée délibérante non pas un budget arrêté, mais bien des orientations qui doivent faire l'objet d'un débat dont le contenu pourra le cas échéant être utilisé en retour à des fins d'amendement du projet de budget primitif.

Ce Rapport contient toutefois des informations chiffrées suffisamment précises pour permettre à chaque élu de notre Assemblée d'être informé des traductions budgétaires qui seront issues des orientations et qui aboutiront au budget primitif dont l'examen et le vote auront lieu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

I - Analyses et perspectives économiques 2019

1. Eléments de contexte

Introduction :

La loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation. Globalement, il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités territoriales. La réforme de la fiscalité locale fera l'objet d'une loi dédiée annoncée sur le premier trimestre 2019.

Contexte budgétaire et conjoncture nationale :

Conjoncture nationale :

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste +0,2 % aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3 % au troisième trimestre. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à +0,3 % au quatrième trimestre, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8 % en 2019.

Sous l'impact de réformes structurelles favorables à la création d'emplois, le taux de chômage a continué à baisser en 2018 atteignant 8,9 % en octobre.

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole, l'inflation française a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre. In fine, l'inflation française a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1 % en moyenne contre 1,7 % en zone euro en 2018.

Contexte budgétaire :

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables pour 2019 et même en très légère hausse par rapport à la loi de finances 2018 (+70 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards d'euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019 à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques

de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles.

A ce titre, la DGF de la ville de Cavalaire-Sur-Mer pour 2019 sera, comme en 2018, écrêtée. En effet, l'écrêtement sur la DGF est applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur de plus de 75 % au potentiel fiscal moyen par habitant au niveau national. Il est plafonné à 1 % des recettes réelles de fonctionnement N-2.

Ainsi, en 2019 la DGF de la ville va être écrêtée de 68 k€ et devrait s'établir à 842 576 €.

Les dotations de soutien à l'investissement seront également stables en 2019 et se monteront à 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards pour les communes. Plus particulièrement, l'enveloppe de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) s'élèvera à 1 046 millions d'euros. A ce titre la ville de Cavalaire-Sur-Mer a déposé une demande à hauteur de 230 000 euros pour l'opération Maison de la nature.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié aujourd'hui annoncé au premier trimestre 2019 et qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

La loi de finances pour 2019 prévoit donc la deuxième tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages sous forme de dégrèvement. Ce dégrèvement reste transparent pour les collectivités territoriales : l'Etat se substitue purement et simplement au contribuable. Les collectivités continuent à bénéficier ainsi de la dynamique des bases fiscales jusqu'en 2020.

Pour rappel, cette exonération, qui vise donc à dispenser de taxe d'habitation la résidence principale est soumise à des conditions de ressources : moins de 27 000 euros de revenu fiscal de référence pour une part, majorés de 8 000 euros pour les demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) puis 6 000 euros par demi-part supplémentaire. Afin d'éviter les effets de seuils abrupts, un système dégressif est prévu pour les contribuables disposant d'un RFR situé entre 27 000 et 28 000 euros.

Le Ministre de l'action et des comptes publics a confirmé que la troisième tranche de suppression interviendra dans le projet de loi de finances pour 2020. L'idée est toujours de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires. Les incertitudes demeurent à compter de 2021 sur les recettes fiscales qui seraient perçues par le bloc communal dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale.

Pour 2019, la revalorisation légale des bases fiscales étant adossée à l'inflation constatée au mois de novembre 2018, sera de +2,2 %.

Quant au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui était de 780 millions en 2015, de 1 milliard en 2016, 2017 et 2018, il n'augmentera pas en 2019 et restera donc à 1 milliard d'euros.

Le fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond au remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA (taux en vigueur : 16,404%) de leurs investissements (et depuis 2016 de leurs dépenses d'entretien des bâtiments et de voirie), va faire l'objet d'une réforme aux fins d'automatisation de la procédure avec une mise en application initialement programmée à compter de 2019 repoussée au 1^{er} janvier 2020.

Quelques indicateurs sur le plan national :

- ✚ L'augmentation des dépenses de fonctionnement doit de nouveau se limiter à +1,2 % inflation comprise, pour 2019, au titre de l'effort demandé aux collectivités ;
- ✚ Le déficit public 2018 s'est établi à 2,7% du PIB contre 2,6% attendu et devrait atteindre 3,2 % fin 2019 ; en conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020 ;
- ✚ La croissance retenue par le gouvernement serait de +1,8% pour cette année, contre 1,5% constaté sur 2018 ;
- ✚ L'inflation prévisionnelle pour 2019 serait de l'ordre de 1,2% (variation de l'Indice des Prix à la consommation, IPC) de l'ensemble des ménages pour l'ensemble des dépenses : « panier de la ménagère », soit un retour au niveau de 2017 ;
- ✚ Le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives concernant les propriétés était de 1% en 2016, de 0,4% en 2017, et de 1,2% en 2018 correspondant à l'inflation constatée en novembre 2017, étant donné que les valeurs des locaux autres que professionnels seront revalorisées automatiquement en fonction du dernier taux d'inflation constaté depuis la loi de finances 2018. Pour 2019, le taux de revalorisation est de 2,2%.

2. Impact sur la collectivité

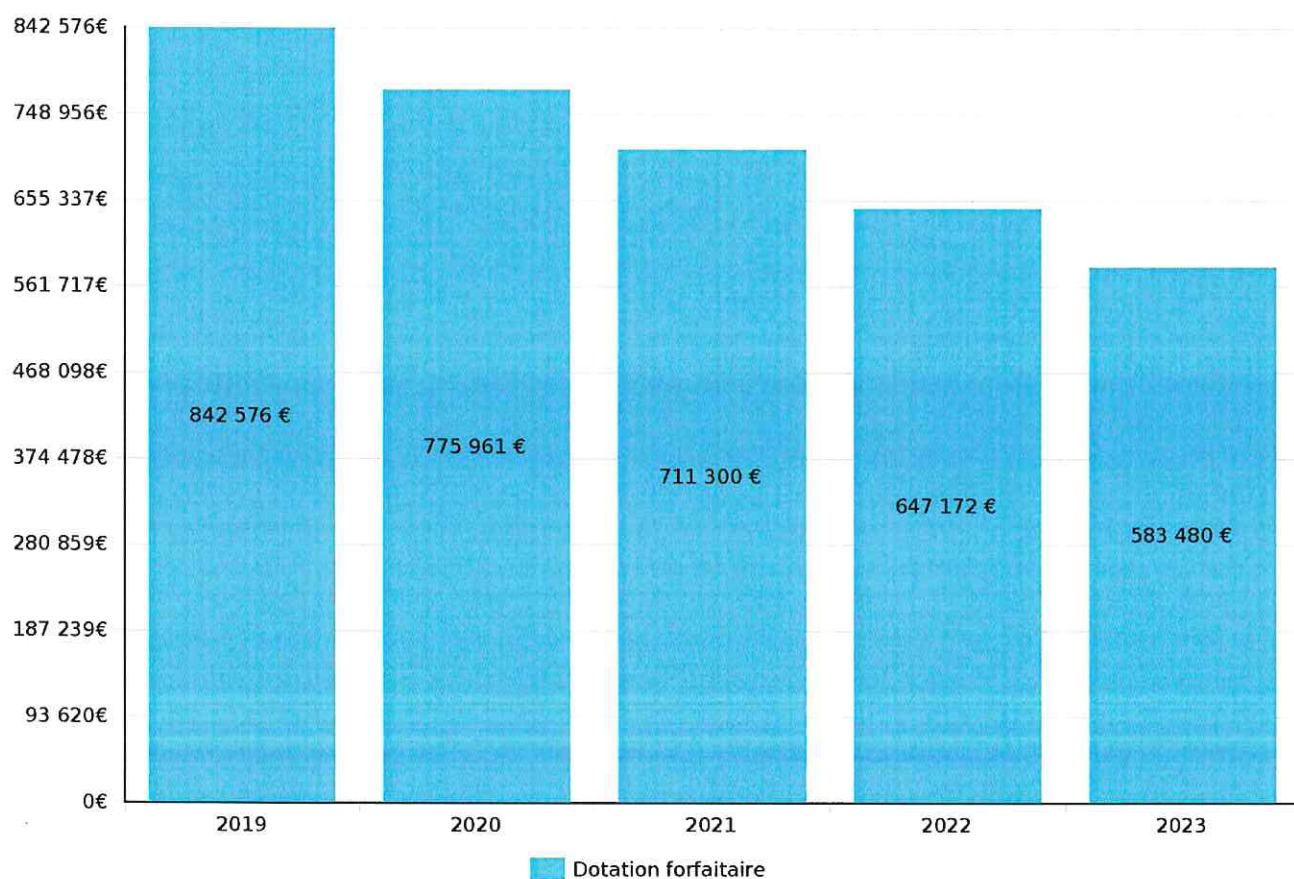
Si les conditions prévues dans le PLF semblent globalement maintenir les dotations aux communes, pour 2019 la maîtrise de la dépense publique est donc poursuivie. Le projet de loi de finances 2019 maintient l'objectif de rétablissement des comptes publics grâce à la maîtrise de la dépense publique. Dans ce contexte, l'ensemble des administrations publiques devra continuer à réaliser des économies et à participer au redressement des comptes publics.

✚ La Dotation Globale de Fonctionnement

Le calcul de la dotation forfaitaire s'effectue en fonction de la dotation N-1, de la variation de la population DGF par rapport à N-1 et du potentiel fiscal de la commune. A noter depuis 2018, il n'y a plus de contribution au redressement des finances publiques.

De ce fait, et en fonction des éléments vu précédemment notre DGF devrait évoluer selon le graphique ci-après :

EVOLUTION ESTIMEE DE NOTRE DOTATION FORFAITAIRE



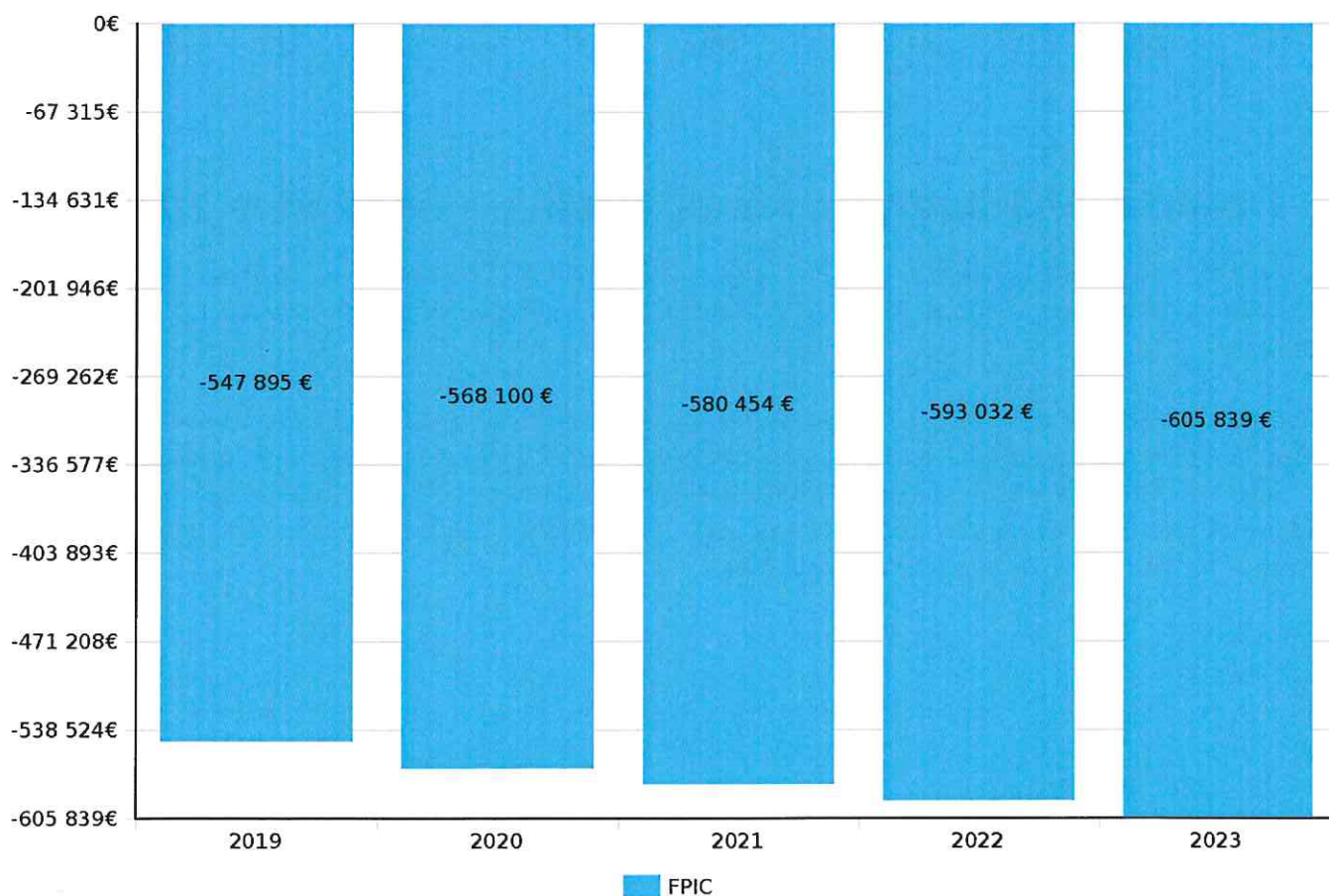
	2019	2020	2021	2022	2023	Variable totale 2019/2023
Dotation forfaitaire	842 576	775 961	711 300	647 172	583 480	-30,75%
dotation forfaitaire n-1	898 311	842 576	775 961	711 300	647 172	-27,96%
évolution population	12 681	4 972	6 599	6 602	6 503	-48,72%
écrêtement	-68 416	-71 587	-71 260	-70 730	-70 195	2,60%

Le FPIC

Le montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est maintenu au même niveau que celui de 2018, soit 1 Md€. L'objectif des 2% des ressources fiscales du bloc communal est annulé.

Le FPIC s'opère sur les budgets des intercommunalités, ce dernier est dans un premier temps pris en charge par l'EPCI et est ensuite payé par chaque commune membre lors de l'application du régime de droit commun. A notre niveau c'est la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez qui prend intégralement à sa charge cette dépense.

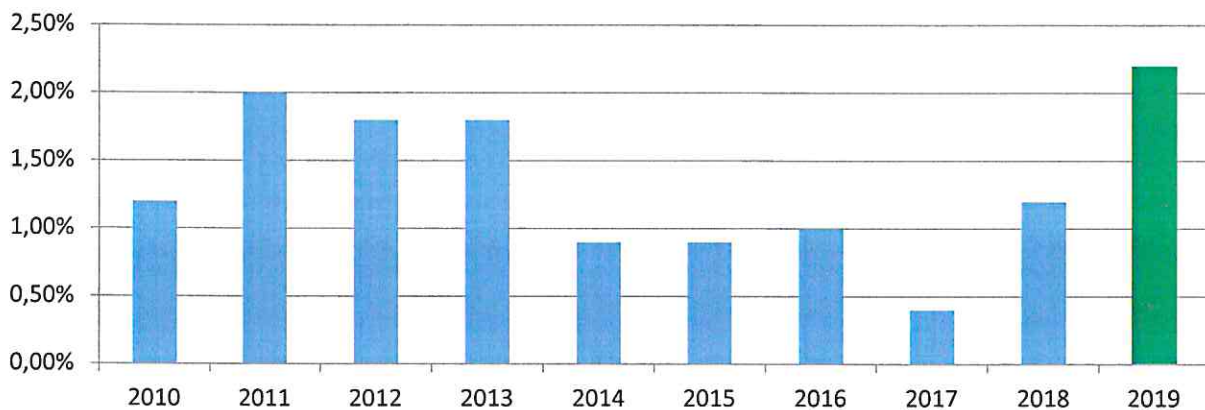
A titre d'information, la part qui devrait être payée chaque année par la ville de Cavalaire sur Mer si le régime de droit commun était appliqué serait la suivante :



Revalorisation des bases fiscales

Nouveau mode de calcul depuis 2018. C'est une nouveauté introduite par la LFi 2017 : la revalorisation des bases fiscales n'est plus adossée à l'inflation prévisionnelle retenue dans le PLF, mais à l'inflation constatée au mois de novembre précédant l'adoption de la LFi. Dans un environnement désinflationniste, cette décision vient clore le débat autour de la progression des bases qui a été globalement plus dynamique que l'inflation réellement constatée ces dernières années.

Coefficient de revalorisation des bases



II - Orientations budgétaires et stratégie financière 2019

Le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité. Même si le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas encore le Budget Primitif, il définit les principaux axes de la stratégie financière.

L'évaluation des grandes masses budgétaires de l'année 2019 a été établie en tenant compte du contexte économique détaillé ci-dessus. Dans cet environnement financier territorial, marqué par des réformes en cours qui impactent toutes les strates des collectivités locales, pourtant acteurs majeurs dans la croissance économique, en influant sur leurs capacités de financement, il convient de maintenir la plus grande vigilance.

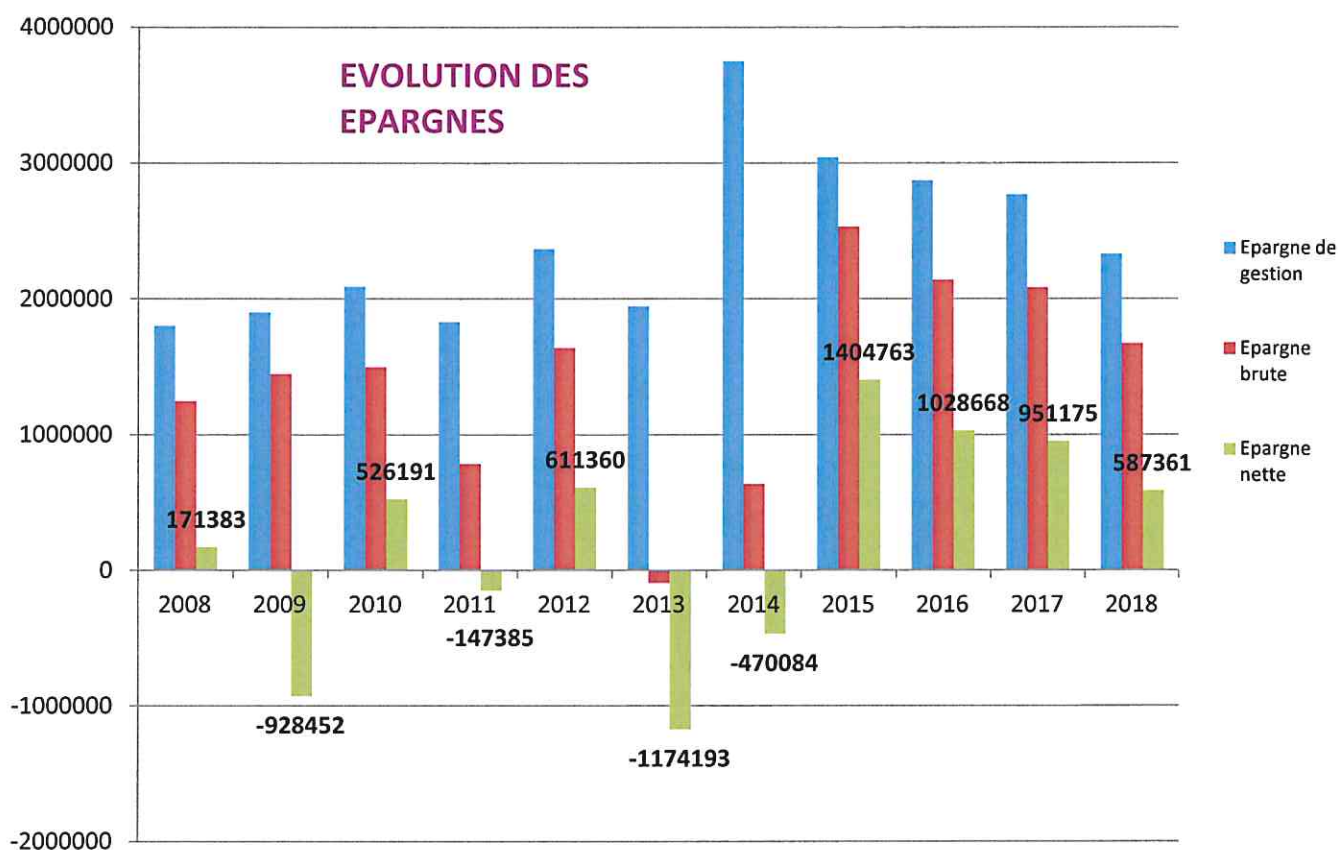
Les mesures d'économies et d'optimisation des recettes mises en place précédemment et amplifiées par de bonnes pratiques ne doivent pas faiblir ; sachant qu'une grande vigilance s'imposera concernant les dépenses courantes de fonctionnement, principal levier pour préserver notre capacité d'investissement. Il appartient à chaque service de tout mettre en œuvre pour appliquer ces mesures.

Les priorités de l'action municipale pour le mandat en matière d'orientations budgétaires restent :

- ✚ La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- ✚ Le maintien d'un autofinancement élevé ;
- ✚ Des investissements maîtrisés et programmés en respectant nos capacités financières ;
- ✚ Une optimisation des produits et taxes indirectes ;
- ✚ La recherche de nouveaux partenaires financiers ;
- ✚ Une diminution progressive de notre fiscalité directe.

1. Les grands équilibres de la section de fonctionnement

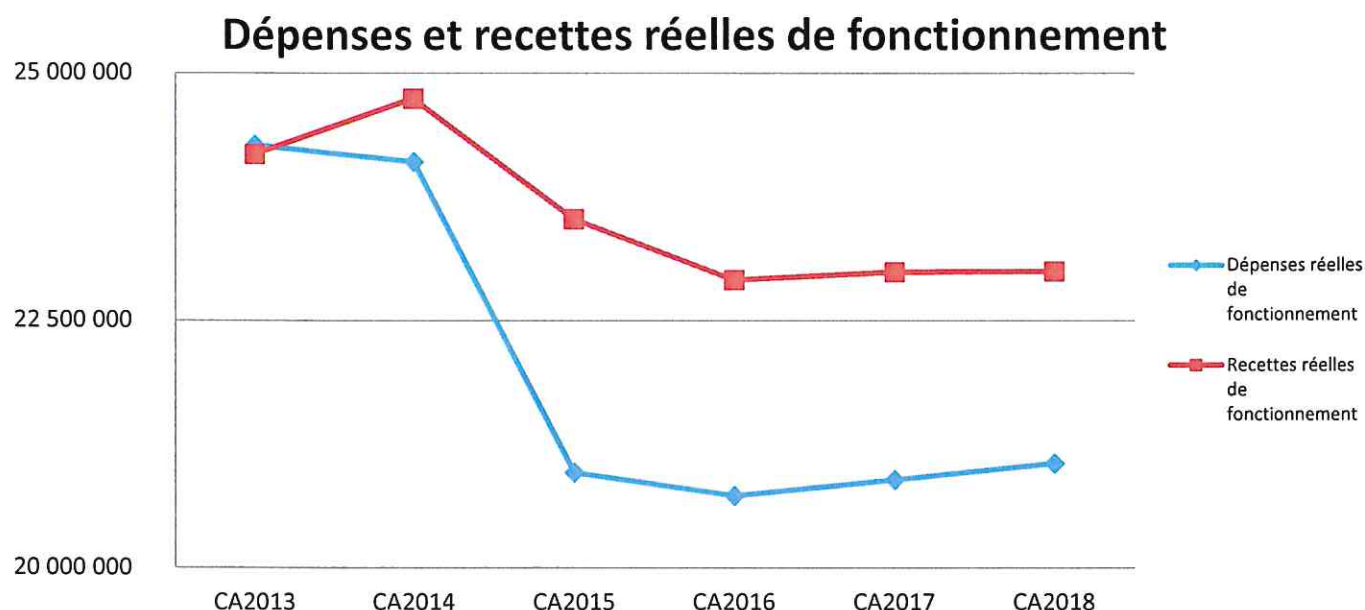
Evolution de notre épargne de gestion, épargne brute et épargne nette



Notre épargne nette 2018 (marge de manœuvre dont dispose la collectivité pour autofinancer ses investissements, une fois le capital de sa dette remboursé) est à nouveau positive à hauteur de 587 361 euros.

L'objectif principal étant de stabiliser notre niveau d'épargne à un niveau suffisamment élevé pour garantir notre capacité de désendettement en dessous du seuil imposé par le PLF 2018, soit 12 ans pour les communes.

Evolution de nos dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



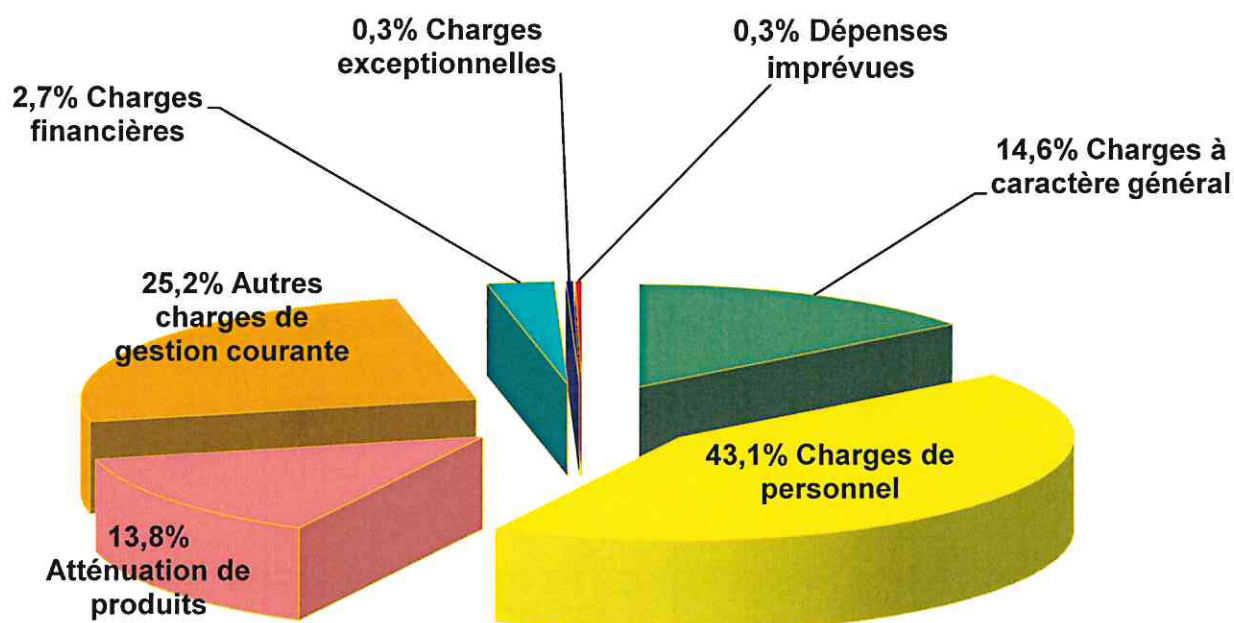
Les prévisions de nos dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 5,87% et se chiffrent à 20 726 467 €. Quant à nos recettes réelles prévisionnelles, elles devraient être en diminution de 7,79% avec un total de 21 273 074 €. Par conséquent un léger effet ciseau est constaté sur nos prévisions 2019, lié à notre souhait de diminuer la pression fiscale.

a. Nos dépenses de fonctionnement

En 2018, nos dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de +0,79 % par rapport à celles de 2017. Pour 2019 nos prévisions traduisent une baisse de 5,87% de ces dépenses. Pour rappel le PLF 2018 fixe l'augmentation des dépenses de fonctionnement à + 1,2 %, inflation comprise, pour les années 2018 à 2022, au titre de l'effort demandé aux collectivités.

	Budget 2018 (avec DM)	Prévisionnel 2019	Évolution 2019/ 2018	Évolution 2019/ 2018
Total charges à caractère général	2 761 617 €	3 032 940 €	+271 323 €	+9.82%
charges de personnel	9 297 229 €	8 920 546 €	-376 683 €	-4,05%
Atténuation de produits	2 862 213 €	2 860 213 €	-2 000 €	-0 ,07%
Autres charges de gestion	5 533 051 €	5 232 570 €	-300 481 €	-5,43%
Charges financières	698 020 €	564 648 €	-133 372 €	-19,11%
Charges exceptionnelles	69 505 €	59 805 €	-9 700 €	NS
Dépenses imprévues	797 686 €	55 745 €	-741 941 €	NS
Total charges réelles	22 019 321 €	20 726 467 €	-1 292 854 €	-5,87%

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Les principales variations enregistrées sont les suivantes :

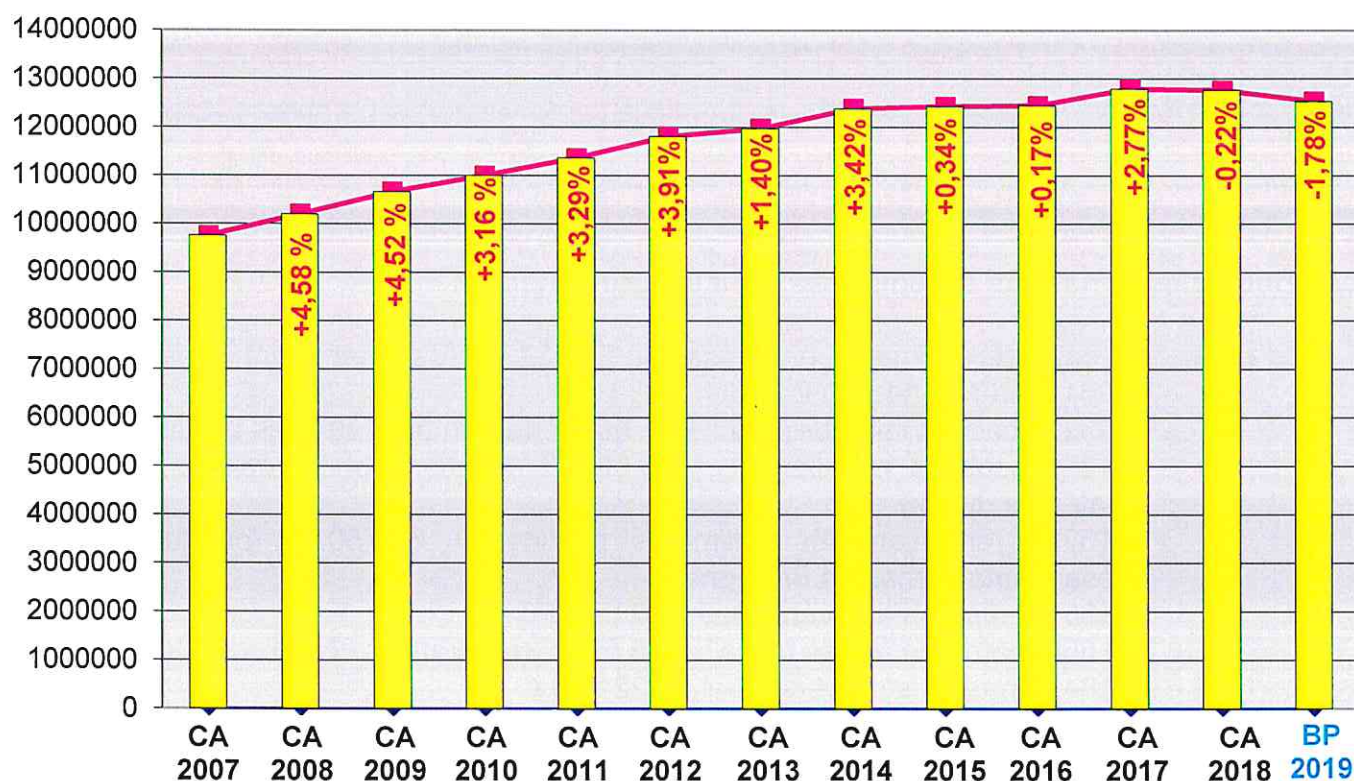
- **Les charges à caractère général**, en hausse de 271 323 euros notamment sur les postes :
 - 60611, eau : + 11 000 €
 - 6132, locations immobilières : + 15 000 € (terrain parking « les canissons »)
 - 6135, locations mobilières : + 15 500 € (locations photocopieurs, véhicules, matériels divers)
 - 615221, entretien des bâtiments publics : + 68 750 € (peintures CLSH, désamiantage maison Bretagne)
 - 61551, entretien des véhicules : + 21 780 €
 - 61558, entretien autres biens : + 35 575 € (réparations climatiseurs)
 - 6184, formations du personnel : + 22 970 €
 - 6228, rémunérations d'intermédiaires : + 73 250 € (convention ANTAI, service Pay by phone, prise en charge déchets balayeurs)
- Les charges financières font l'objet d'une forte baisse de 19,11 % grâce aux renégociations de prêts effectuées en 2018 et à notre politique de désendettement mise en place dès le budget 2014. Nos charges financières sont ainsi passées de 799 022 € en 2014 à 564 648 € pour 2019.

- Les charges de personnel. Pour rappel entre 2008 et 2014 ces dernières ont connu une évolution moyenne de +3,49 %. En 2015 l'augmentation constatée de la masse salariale de notre commune est de +0,34 % tous budgets confondus, en 2016 à +0,17%, +2,77% au CA 2017 et -0,22% au CA2018, soit une évolution moyenne de +0,77% constatée sur ces quatre dernières années.

Au sein de ces dépenses, la part affectée à la rémunération des agents des budgets annexes est de 355 000 euros.

Pour 2019, l'évolution de la masse salariale tous budgets confondus devrait être de **-1,78%**. Seul l'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité : +2%) a été pris en compte auquel vient s'ajouter la mise en place des tickets restaurant pour les employés communaux pour un montant 2019 estimé à 150 000 euros. Toutefois l'évolution 2019 par rapport au CA 2018 est négative en raison du transfert des agents des services portuaires vers la SPL PORT HERACLEA (transfert d'un montant de 605 000 €).

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL (TOUS BUDGETS CONFONDUS)



- **Les autres charges de gestion** sont en diminution de -5,43% suite au transfert de la compétence SDIS à la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, et par conséquent de la prise en charge de la participation SDIS qui était de 508 722 € en 2018.

A noter au sein de ce chapitre, les évolutions suivantes :

- Subvention CCAS : 2 000 000 € contre 1 950 000 € en 2018 ;
- Subvention CE : 700 000 € contre 660 000 € en 2018 ;
- Subvention Transport : 370 000 € contre 356 200 € en 2018 ;
- Subvention Office du Tourisme : 775 000 €, contre 750 000 € en 2018 ;
- Subvention Office Municipal de la Culture : 261 000 €, contre 253 000 € en 2018.

b. Nos recettes de fonctionnement

<i>En Euros</i>	<i>BP 2018</i>	<i>Prévisionnel 2019</i>	<i>Ecart</i>	<i>Ecart</i>
Impôts et taxes	18 381 903 €	17 781 289 €	-600 614 €	-3,30%
Dotations et participations	1 276 554 €	1 235 853 €	-40 701 €	-3,20%
Produits des services et du domaine	1 170 600 €	854 808 €	-315 792 €	-27,00%
Autres produits de gestion courante	1 442 000 €	1 081 094 €	-360 906 €	-25,00%
Produits financiers	30 €	30 €	0 €	0%
Autres produits (<i>remboursement sur rémunération personnel</i>)	230 000 €	160 000 €	-70 000 €	-30,40%
Recettes réelles Fonct hors Pdts exceptionnels	22 501 087 €	21 113 074 €	-1 388 013 €	-0,41%
Produits exceptionnels	569 227 €	160 000 €	-409 227 €	NS
Total recettes réelles fonct.	23 070 314 €	21 273 074 €	-1 797 240 €	-7,79%

Globalement nos recettes réelles de fonctionnement 2019 sont en baisse de 7,79 %. Les principales évolutions sont les suivantes :

➤ Impôts et taxes :

La fiscalité directe :

La décision de réduire nos taux d'imposition directe se poursuit. Ainsi, en 2019 en raison de la poursuite de la mise en place d'une suppression progressive de la Taxe d'Habitation pour, dans un premier temps, 80 % des contribuables par le biais d'un dégrèvement pris en charge par l'Etat sur la base des produits fiscaux 2017, seul le taux de Taxe Foncière sera à nouveau réduit.

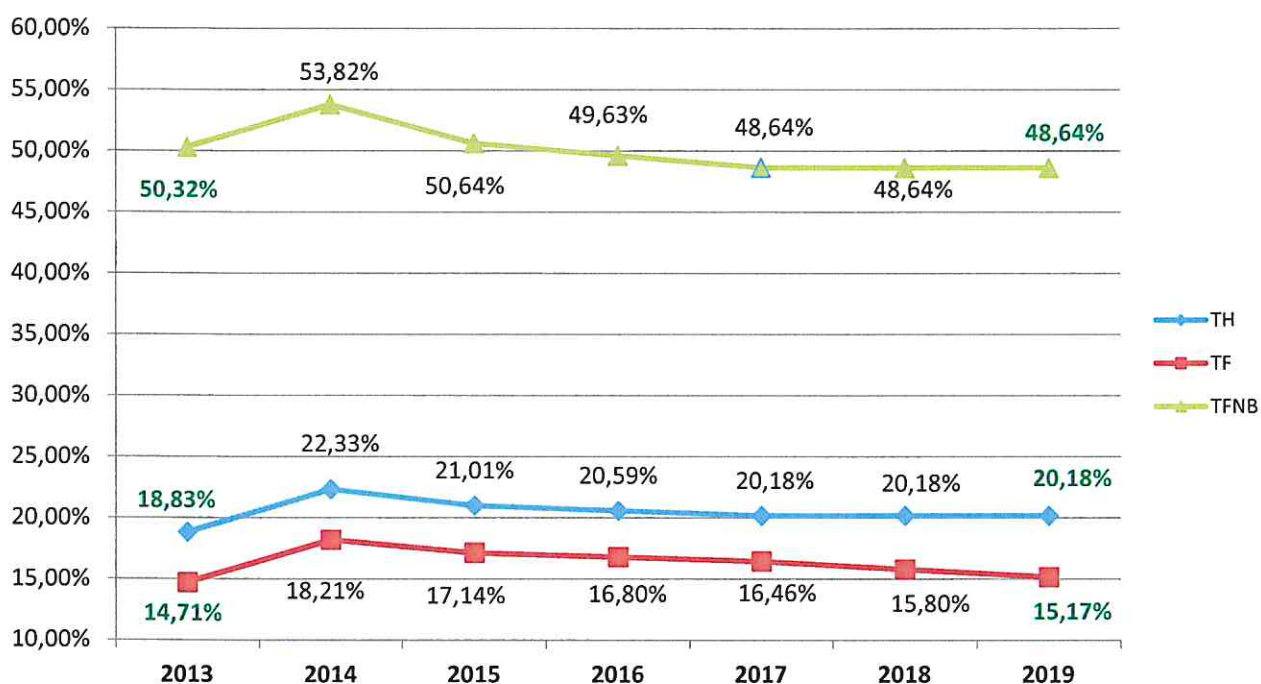
En revanche, cette baisse initialement programmée à 2%, a été de nouveau portée à 4% afin de compenser la « non-baisse » de notre taux de Taxe d'Habitation.

Pour rappel, pour 2019 les bases seront revalorisées de 2,2 %.

Les taux d'imposition applicables en 2019 seront donc les suivants :

- ✚ Taxe d'Habitation 2019 : 20,18 %
- ✚ Taxe Foncière Bâtie 2019 : 15,17 %
- ✚ Taxe Foncière Non Bâtie 2019 : 48,64 %

Evolution des taux d'imposition depuis 2013 à 2019



A taux constant nos recettes issues des impôts directs seraient en augmentation de 285 000 euros. La baisse de 4% du taux de taxe sur le foncier bâti réduit cette variation à 100 000 euros.

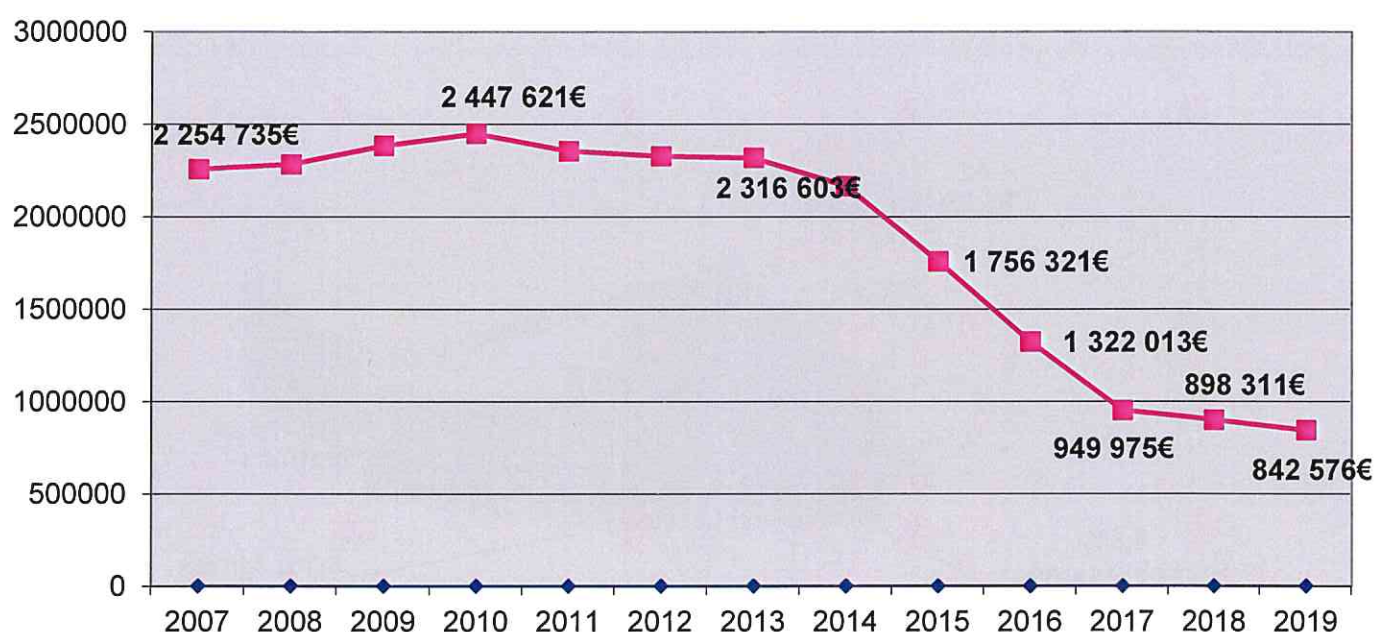
Cependant, le chapitre « 73 impôts et taxes » affiche globalement une baisse d'environ 600 000 euros car sur notre attribution de compensation versée par la communauté de commune du Golfe de Saint-Tropez suite au transfert de la CET (Contribution Economique Territoriale) est déduite notre participation 2018 au SDIS d'un montant de 508 722 €, dorénavant pris en charge directement par l'intercommunalité.

➤ Dotations et participations :

Ce poste de recettes enregistre une baisse essentiellement due à la suppression de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) versée par l'Etat en 2018 pour 15 388 €.

Quant à notre DGF, depuis 2018 seul un écrêtement est opéré, les prélèvements pour la contribution au redressement des comptes publics étant terminés. Pour 2019 ce dernier est estimé à 68 416 €.

EVOLUTION DE LA DGF



➤ Les produits des services et du domaine :

Poste en forte baisse de 315 792 € suite à la fin du remboursement de traitement des agents communaux affectés aux services portuaires suite à la création de la SPL PORT HERACLEA, qui était de 578 749 €. Compensé en partie par le transfert des recettes issues du stationnement payant à ce chapitre suite à la dépénalisation du stationnement.

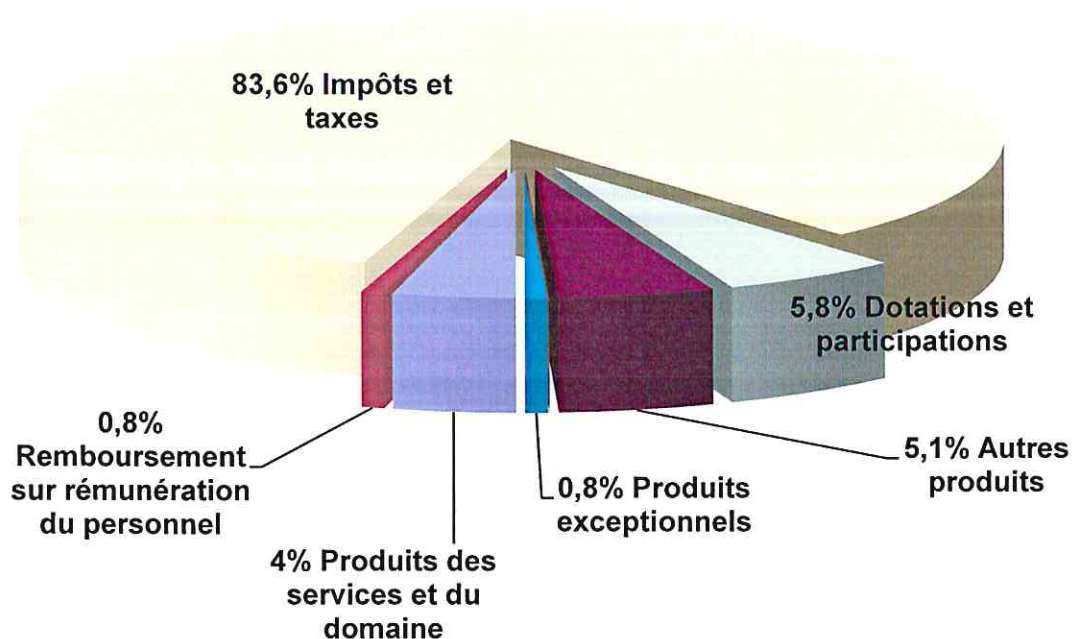
Par ailleurs, la SPL PORT HERACLEA bénéficie toujours du soutien de certains services communaux pour lesquels des conventions de mise à disposition sont en-cours d'élaboration et de chiffrage. Ces données seront donc prises en compte ultérieurement lors du vote du budget primitif ou par décision modificative.

➤ Les autres produits de gestion courante :

La redevance pour occupation du domaine portuaire versée par la SPL PORT HERACLEA pour 2019 a été inscrite pour un montant de 650 000 euros auquel viennent s'ajouter 100 000 euros dus au titre de 2018.

Toutefois, ce chapitre est en baisse car sur l'exercice 2018 un excédent de 500 000 euros du budget assainissement était budgétisé.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



L'excédent reporté prévisionnel 2018 de la section de fonctionnement est de 1 438 666 €. Ce qui finance en grande partie les 1 510 000 euros de virement à la section d'investissement inscrits dans notre budget 2019.

2. La politique d'investissement

Les projets d'investissement d'un montant prévisionnel de 4 998 475 € se décomposent comme détaillé ci-dessous :

<i>En Euros</i>	<i>Prévisionnel 2019</i>
Etudes et travaux	4 150 060 €
Etudes et frais d'insertion	150 100 €
Travaux	3 999 960 €
Acquisitions	848 415 €
Acquisitions foncières et terrains de voirie	150 000 €
Acquisitions pour l'amélioration du service public	698 415 €
<i>dont Véhicules</i>	<i>38 100 €</i>
<i>dont agencements et aménagements de terrains</i>	<i>297 000 €</i>
<i>dont Installations de voirie</i>	<i>80 900 €</i>
<i>dont Matériel et mobilier</i>	<i>164 215 €</i>
<i>dont parc informatique et logiciels</i>	<i>118 200 €</i>
Total des dépenses d'équipement	4 998 475 €

Le programme de nos investissements 2019 prévoit notamment les opérations suivantes :

▪ Révisions, modifications PLU	35 000 €
▪ Acquisition bâtiments modulaires pour le SDIS	102 000 €
▪ Acquisition bâtiments modulaires pour le CTM	66 000 €
▪ Travaux de délocalisation division espaces verts	390 000 €
▪ Remplacement de 4 véhicules	38 100 €
▪ Extension et réhabilitation de la crèche (tranche 2)	658 618 €
▪ Travaux bâtiments écoles et CLSH	166 900 €
▪ Construction d'un nouveau centre ADOS	285 000 €
▪ Travaux site UTOM : maison de la nature	400 000 €
▪ Aménagement d'un skate parc	110 000 €
▪ Réfection des courts de tennis et clôture	70 000 €
▪ Travaux gymnase et complexe OTTAVI	123 100 €
▪ Réhabilitation et modernisation de la voirie	956 250 €
▪ Travaux accessibilité voirie	30 000 €
▪ Modernisation éclairage public	455 000 €

Les grands projets d'investissement à venir :

- ✚ Aménagement cœur de ville : parking, aménagement paysager et bâtiments publics
- ✚ Le projet de redéploiement des sites culturels en un seul espace dédié à la culture
- ✚ Réhabilitation des écoles et CLSH

- Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget 2019

Le programme d'investissement 2019 sera financé par les recettes suivantes :

- Un emprunt de 2 100 000 €
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, 400 000 €
- La taxe d'aménagement, 300 000 €
- Le produit des amendes de police d'un montant prévisionnel de 200 000 €
- Subventions d'investissement de nos partenaires extérieurs : 720 000 €
- Produits des cessions (terrain de la baie), 350 000 €
- Autofinancement : 2 018 144 € (amortissements 508 144 € ; virement de la section de fonctionnement 1 510 000 €).

3. Analyse de la dette



Après avoir atteint un seuil critique en 2014 (26,7 années) en raison d'une faible épargne brute, le ratio de désendettement (capital restant dû/épargne brute dont le seuil imposé par le PLF 2018 est de 12 ans pour les communes) s'établit à 8,18 ans en 2018 grâce aux efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement et la forte progression de l'épargne brute, et à l'absence d'emprunts nouveaux depuis 2015.

III – Les budgets annexes

a) Budget annexe de l'assainissement

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.
011	Charges à caractère général	809 726	1 187 626	+46,7%	70	Produits des services	1 033 500	1 200 000	+16,1%
012	Charges de personnel	166 000	170 000	+2,4%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	5 000	10 000	+100%	74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	54	53	-1,9%	75	Autres produits			
67	Charges exceptionnelles	520 100	30 100	NS	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	83 816	35 370	NS	77	Produits exceptionnels			
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	959 884	535 004	NS
Total dépenses réelles		1 584 696	1 433 149	-9,6%	Total recettes réelles		1 993 384	1 735 004	-13,0%
023	Virement en investissement	200 000	100 000						
042	Opérations d'ordre	234 212	227 379	NS	042	Opérations d'ordre	25 524	25 524	0,00%
Total dépenses d'ordre		434 212	327 379	NS	Total recettes d'ordre		25 524	25 524	0,00%
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		2 018 119	1 760 528	-12,8%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		2 018 908	1 760 528	-12,8%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019		Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	
16	Emprunts	8 114	8 155		10	Dotations	20 270	5 925	
20	Immobilisations incorporelles	15 000	252 500		13	Subv. d'investissements	0	100 000	
21	Immobilisations corporelles	43 250	316 000		16	Emprunts			
23	Travaux en-cours	882 419	525 000						
020	Dépenses imprévues	66 253	55 765		001	Résultats reportés	586 078	770 052	
001	Résultats reportés								
Total dépenses réelles		1 015 036	1 157 420		Total recettes réelles		606 348	875 977	
					021	Virement du fonct.	200 000	100 000	
040	Opérations d'ordre	25 524	25 524		040	Opérations d'ordre	234 212	227 379	
041	Opérations patrimoniales	10 000	2 500		041	Opérations patrimoniales	10 000	2 500	
Total dépenses d'ordre		35 524	28 024		Total recettes d'ordre		444 212	329 879	
	RAR 2018		20 412						
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 050 560	1 205 856		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 050 560	1 205 856	

b) Budget annexe des transports

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.
011	Charges à caractère général	241 150	236 000	-2,14%	70	Produits des services	0	0	
012	Charges de personnel	115 500	118 000	+2,16%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	1 100	1 100	0%	74	Subv. d'exploitation	390 250	400 000	0,57%
66	Charges financières	2 892	2 405	-16,84%	75	Autres produits			
67	Charges exceptionnelles	500	500		76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	3 528	16 934	NS	77	Produits exceptionnels	1 000	2 000	NS
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	59 544	15 472	NS
Total dépenses réelles		364 670	374 940	+2,82%	Total recettes réelles		450 794	417 472	2,08%
023	Virement en investissement	61 200							
042	Opérations d'ordre	24 924	42 533	NS	042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		86 124	42 533	NS	Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		450 794	417 472	-7,39%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		450 794	417 472	-7,39%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019		Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	
16	Emprunts	10 914	10 914		10	Dotations		78 889	
20	Immobilisations incorporelles	2 000	0		13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles	180 200	60 000		16	Emprunts			
23	Travaux en-cours	0	0						
020	Dépenses imprévues	5 519	963						
001	Résultats reportés		49 545		001	Résultats reportés	112 509	0	
Total dépenses réelles		198 633	121 422		Total recettes réelles		112 509	78 889	
040	Opérations d'ordre	0	0		021	Virement du fonctionnement	61 200		
041	Opérations patrimoniales	2 000	0		040	Opérations d'ordre	24 924	42 533	
Total dépenses d'ordre		2 000	0		041	Opérations patrimoniales			
					Total recettes d'ordre		88 124	42 533	
RAR			0						
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		200 633	121 422		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		200 633	121 422	

c) Budget annexe du port public de plaisance

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.
011	Charges à caractère général	485 935	223 550	NS	70	Produits des services	1 275 000	232 800	NS
012	Charges de personnel	500 000	68 560	NS	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	580 000	10 700	NS	74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	69 368	22 133	NS	75	Autres produits	726 250	119 000	NS
67	Charges exceptionnelles	11 100	0	NS	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	21 503	23 332	NS	77	Produits exceptionnels	261 212	1 103 785	NS
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	11 140	322 859	NS
Total dépenses réelles		1 667 906	348 275	NS	Total recettes réelles		2 273 602	1 778 444	NS
023	Virement en investissement								
042	Opérations d'ordre	611 424	1 435 897	NS	042	Opérations d'ordre	5 728	5 728	NS
Total dépenses d'ordre		611 424	1 435 897	NS	Total recettes d'ordre		5 728	5 728	NS
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		2 279 330	1 784 172	NS	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		2 279 330	1 784 172	NS

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019		Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	
16	Emprunts	401 329	63 998		10	Dotations	32 239	13 950	
20	Immobilisations incorporelles	50 670	0		13	Subv. d'investissements	6 030 000	2 000 000	
21	Immobilisations corporelles	79 000	0		16	Emprunts	372 830		
23	Travaux en-cours	6 927 103	4 590 000		23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues	393 197	35 939		001	Résultats reportés	810 534		
001	Résultats reportés		306 547						
Total dépenses réelles		7 851 299	4 393 390		Total recettes réelles		7 245 603	2 013 950	
040	Opérations d'ordre	5 728	5 728		021	Virement du fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales	1 008 820	0		040	Opérations d'ordre	611 424	1 435 897	
Total dépenses d'ordre		1 014 548	5 728		041	Opérations patrimoniales	1 008 820	0	
RAR			1 029 729		Total recettes d'ordre		1 620 244	1 435 897	
					RAR			1 979 000	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		8 865 847	5 428 847		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		8 865 847	5 428 847	

d) Budget annexe parking Gleizes

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.
011	Charges à caractère général	38 850	42 250	8,75%	70	Produits des services	25 000	25 000	0,00%
012	Charges de personnel	15 000	20 000	33,33%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	2 000	3 000	50,00%	74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	286	138	-51,75%	75	Autres produits	0	0	
67	Charges exceptionnelles	2 000	2 000	0,00%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	3 409	3 352	NS	77	Produits exceptionnels	0	0	NS
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	39 696	47 913	20,70%
Total dépenses réelles		61 544	70 740	14,94%	Total recettes réelles		64 696	72 943	12,75%
023	Virement en investissement								
042	Opérations d'ordre	3 152	2 203		042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		3 152	2 203		Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		64 696	72 943	12,75%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		64 696	72 943	12,75%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019		Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	
16	Emprunts	5 456	5 603		10	Dotations			
20	Immobilisations incorporelles				13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles	3 500	2 000		16	Cautions restituées	1 500	1 500	
23	Travaux en-cours				23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues	345	275		001	Résultats reportés	4 643	4 175	
001	Résultats reportés								
Total dépenses réelles		9 301	7 878		Total recettes réelles		6 149	5 675	
040	Opérations d'ordre				021	Virement du fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre	3 152	2 203	
Total dépenses d'ordre		0	0		Total recettes d'ordre		3 152	2 203	
	RAR		0						
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		9 301	7 878		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		9 301	7 878	

e) Budget annexe Maison funéraire

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.
011	Charges à caractère général	26 200	25 200	-3,82%	70	Produits des services	14 000	15 000	+7,14%
012	Charges de personnel	13 000	22 000	69,23%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	2 000	2 000	0%	74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	0	0		75	Autres produits	0	0	
67	Charges exceptionnelles	5 000	5 000	0%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	3 346	3 539	NS	77	Produits exceptionnels	0	0	NS
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	35 546	42 739	+20,24%
Total dépenses réelles		49 546	57 739	16,54%	Total recettes réelles		49 546	57 739	16,54%
023	Virement en investissement								
042	Opérations d'ordre	0	0		042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		0	0		Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		49 546	57 739	16,54%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		49 546	57 739	16,54%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019		Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	
16	Emprunts				10	Dotations			
20	Immobilisations incorporelles				13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles				16	Cautions restituées			
23	Travaux en-cours				23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues				001	Résultats reportés			
001	Résultats reportés								
Total dépenses réelles		0	0		Total recettes réelles		0	0	
040	Opérations d'ordre				021	Virement du fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre			
Total dépenses d'ordre		0	0		041	Opérations patrimoniales			
	RAR		0		Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0	0		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		0	0	

f) Budget annexe du cimetière – vente de caveaux et columbariums

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	Evo.
011	Charges à caractère général	33 656	36 561		70	Produits des services	40 000	40 000	
012	Charges de personnel				013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion				74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	5 562	5 174		75	Autres produits			
67	Charges exceptionnelles	12 393	12 394		76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues				77	Produits exceptionnels			
002	Résultats reportés				002	Résultats reportés	12 393	12 394	
Total dépenses réelles		51 611	54 129		Total recettes réelles		52 393	52 394	
023	Virement en investissement								
042	Opérations d'ordre	40 000	40 000		042	Opérations d'ordre	39 218	41 735	
Total dépenses d'ordre		40 000	40 000		Total recettes d'ordre		39 218	41 735	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		91 611	94 129		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		91 611	94 129	

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019		Chap.	Libellé	BP 2018	BP 2019	
16	Emprunts	17 890	18 278		10	Dotations			
20	Immobilisations incorporelles				13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles				16	Cautions restituées			
23	Travaux en-cours				23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues								
001	Résultats reportés				001	Résultats reportés	17 108	20 013	
Total dépenses réelles		17 890	18 278		Total recettes réelles		17 108	20 013	
040	Opérations d'ordre	39 218	41 735		021	Virement du fonctionnement			
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre	40 000	40 000	
Total dépenses d'ordre		39 218	41 735		041	Opérations patrimoniales			
					Total recettes d'ordre		40 000	40 000	
	RAR		0						
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		57 108	60 013		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		57 108	60 013	